



Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 13 décembre 2018 à 19h30

Le président Philippe Juvet ouvre la séance avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 11 juin 2018
3. Budget 2019
4. Demande de crédit pour l'adaptation des bâtiments communaux au chauffage à distance (CAD)
5. Demande de crédit pour l'isolation du plafond de la salle de gymnastique
6. Informations du Conseil communal
7. Divers.

1. Appel

Sont excusés : Messieurs Gérard Sermet et René Grandjean.

2. Procès-verbal de la séance du 11 juin 2018

Point 2, les informations n'ont pas été données par Fabien mais par Jérôme.
Le procès-verbal est accepté à l'unanimité

3. Budget 2019

J. Gyseler relève que la commission financière ne s'est pas prononcée sur les mêmes montants. L. Piaget explique que des chiffres sont arrivés entre temps, raison pour laquelle les montants diffèrent de ceux discutés lors de la commission financière. Il relève également que le budget des investissements n'est que prévisionnel. Les prochaines demandes de crédit peuvent dès lors varier.

Ph. Juvet précise que deux crédits seront votés ce soir.

G. Buchs désire savoir si le montant de CHF 20.000.- relatif à la remise en état du terrain tout temps sera reporté sur 2019 étant donné que les travaux n'ont pas été réalisés en 2018 ?

W. Gerber explique que durant l'année, différentes demandes de devis ont été réalisées. Les coûts sont très élevés. CHF 140'000.- pour la totalité du terrain, CHF 85'000.- pour la moitié du terrain et CHF 56'000.- pour une simple remise en état. Au vu de ces coûts importants le Conseil communal a convoqué les sociétés locales pour les informer qu'un tel investissement n'est pas possible. Il a proposé aux sociétés locales de gérer une recherche de dons auprès des entreprises privées tout en bénéficiant d'une aide administrative pour la conception du dossier par l'administration communale. Cette proposition a été acceptée par les sociétés. Dès lors, les différents devis et plans leur ont

été remis pour déterminer le choix d'une variante. Le Conseil communal est dans l'attente d'une prise de position des sociétés. Ils pensaient verser le montant de CHF 20'000.- sur les comptes 2018, ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

G. Buchs relève que seul un montant de CHF 5'000.- est prévu sur le budget 2019.

P.-A. Gyseler estime qu'il n'est pas possible pour les sociétés de procéder à des demandes d'aide alors que le terrain ne leur appartient pas. De plus, il s'interroge sur le fait de remettre le montant de CHF 20'000.- sur le budget 2019 alors que les travaux ne débiteront pas avant le printemps.

L. Piaget répond qu'il est toujours possible pour les sociétés d'améliorer le terrain quand bien même elles n'en sont pas le propriétaire. Le Conseil communal espérait que l'USL remettrait le dossier plus rapidement. Toutefois, au vu du budget largement déficitaire il n'est pas possible d'ajouter des dépenses.

J. Gyseler estime qu'il est préférable de dépenser CHF 20'000.- pour améliorer notre Commune plutôt que de financer les dépenses de l'Etat. F. Gyseler demande si le projet est piloté par un membre du Conseil Communal ? W. Gerber répond qu'il est à disposition et qu'il a pris contact avec la présidente de l'USL. Tous les présidents des sociétés sont informés.

Ph. Juvet demande si la commission sportive est au courant ? W. Gerber répond par l'affirmative. F. Gyseler estime qu'il faut écrire un courrier avec un ultimatum et, sans réponse des sociétés, le projet peut alors être abandonné.

B. Erb lit le rapport de la commission financière qui approuve le budget tel qu'il est présenté avec un déficit de CHF 181'822.00.

Le budget est accepté à l'unanimité.

4. Demande de crédit pour l'adoption des bâtiments communaux au chauffage à distance (CAD)

N. Alber explique que tous les bâtiments communaux doivent être raccordés dans le 2^{ème} semestre 2019.

La totalité des bâtiments communaux (9 bâtiments seront reliés). Le bâtiment communal chauffe également le temple et l'ancienne poste. Par conséquent il y aura 6 sous-stations et 9 bâtiments reliés. Dans le cadre de la loi cantonale sur l'énergie, dont la révision est prévue pour 2020 au plus tard, il est prévu d'augmenter les exigences minimales pour les bâtiments des communes et du canton selon le devoir d'exemplarité.

B. Erb lit le rapport de commission financière qui approuve la demande de crédit.

F. Gyseler demande quels travaux sont prévus ? N. Alber répond que les anciennes chaudières seront enlevées et qu'il y aura de nouvelles installations depuis l'échangeur.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

5. Demande de crédit pour l'isolation du plafond de la salle de gymnastique

Ph. Juvet relève qu'une mauvaise information a été donnée lors de la commission financière. J. Gyseler estime que la commission a statué pour rien. C. Pétremand explique qu'effectivement, elle a informé que l'isolation prévue serait de 6 cm alors que les devis mentionnaient 20 cm. 3 devis ont été demandés pour ce projet. Dès le crédit accepté, le

Conseil communal décidera de la variante choisie. Ph. Juvet demande quelle genre d'isolation est prévue dans les devis ? C. Pétremand répond que les devis prévoient des isolations de style traditionnel et soufflé.

J. Gyseler ne comprend pas comment il est possible de prévoir plus d'isolation pour un coût plus bas. C. Pétremand explique qu'il n'y a pas plus d'isolation, juste une mauvaise information lors de la commission financière.

L. Piaget relève que le montant pour la demande de crédit avait été augmenté lors de la commission financière à la suite d'une erreur de centimètres. Par conséquent, le Conseil communal a pu revenir à sa première proposition et le montant a pu être ajusté étant donné que le coefficient U est respecté. C. Pétremand précise qu'un pare-vapeur n'est pas nécessaire et que la commission financière n'a pas à opérer un choix mais doit se prononcer sur l'aspect financier.

J. Gyseler désire savoir ce qui se fera ? C. Pétremand répond que le Conseil communal n'a pas encore pris de décision sur la variante choisie.

B. Erb lit l'arrêté avec le montant de CHF 27'500.00 qui avait été décidé lors de la séance de la commission financière.

Ph. Juvet relève que N. Alber, Conseiller communal, est dans le métier et par conséquent on peut faire confiance au Conseil communal pour la variante qui sera choisie. Le résultat du vote est de 3 oui, 3 non et 2 abstentions.

Le président donne un vote favorable à la demande de crédit, par conséquent le crédit est accepté à 4 oui, 3 non et 2 abstentions.

6. Informations du Conseil Communal

L. Piaget informe :

- La prochaine séance du Conseil général aura lieu le 11 février 2019 et la commission financière le 4 février 2019.
- Dans le dossier du quartier de la Crêta, une demande de don a été envoyée à Alpinfra qui a accepté de nous remettre un montant de 30'000.-.

7. Divers

Ph. Juvet fait part d'une lettre reçue par Mme Fonjallaz concernant des véhicules qui passent devant son immeuble. Elle demande que la limitation de vitesse soit abaissée.

Ph. Juvet précise que c'est le deuxième courrier reçu concernant la même affaire, il propose la pose d'un panneau 30 km/h. L. Piaget relève que c'est possible. Toutefois, la prise d'un arrêté est nécessaire, ce qui implique des frais. L'autre solution étant de tout enlever, de ce fait il n'y a plus de restriction.

D. Walther estime que comme les gens savent qu'il n'y a personne pour surveiller tout le monde va passer. Par conséquent soit on autorise soit on ferme la route.

LP répond qu'il n'est pas possible de fermer totalement la route. Le Conseil communal a décidé de ne plus rentrer en matière sur les revendications de Mme Fonjallaz. La police ne veut plus y aller car elle estime que l'endroit n'est pas dangereux. Ph. Juvet relève que

Mme Fonjallaz n'est pas cohérente étant donné que des visiteurs se rendant chez elle empruntent cette route.

P.-A. Gyseler demande qui a décidé la pose de panneaux de circulation ? L. Piaget répond que c'est le remaniement en accord avec la Commune. Ph. Juvet estime, qu'au vu du dossier, le Conseil Général ne rentrera pas en matière sur sa demande car tout a déjà été fait. Une réponse dans ce sens lui sera envoyée.

J. Gyseler fait part de sa démission pour la fin de l'année. Il estime qu'il n'y a pas de collégialité et que les séances sont à couteaux tirés. L. Piaget regrette cette décision et relève qu'il n'est pas possible de toujours être tous d'accord mais que la discussion doit rester ouverte. Ph. Juvet en prend note mais laisse la période des fêtes à M J. Gyseler pour y réfléchir.

Le président souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et convie les autorités ainsi que le public à l'agape.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 20h45

La Côte-aux-Fées, le 13 décembre 2018/prp

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LE SECRETAIRE :

Philippe Juvet

Fabien Pétremand